

Intégration d'un critère santé dans le « marché produits d'entretien » de la ville de Rennes

Rennes

Description de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions municipal d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants, mis en place depuis 2010.

Les produits d'entretien, du fait de leur composition et/ou de leur mode d'utilisation peuvent contribuer à la dégradation de la qualité de l'air intérieur et de la santé des utilisateurs et des usagers. En parallèle des actions menées pour améliorer les pratiques, il a été décidé, en 2013, d'intégrer un critère santé dans le marché produits d'entretien à hauteur de 10%. Ce travail s'est déroulé en trois étapes principales :

- rédaction du CCTP : des critères spécifiques sur la composition des produits ont été inclus dans le cahier des charges à l'attention des candidats ;
- construction d'une grille de notation : en tenant compte à la fois de l'impact du produit dans son ensemble en tant que mélange de substances et également de l'impact de chaque substance contenue dans le produit ;
- notation : ce travail a abouti à la notation de 350 produits proposés par les candidats sur la base des informations contenues dans les Fiches de Données Sécurité et les fiches techniques. Les notes « santé » de chacun des produits ont été intégrées à la note globale du candidat.

Entre fin 2013 et début 2014, les différents lots du marché ont été attribués, les produits sont actuellement en cours de déploiement dans les établissements et bâtiments municipaux.

Dans la continuité de cette action, il sera proposé au CHSCT du 22 mai de ne plus utiliser de produits désodorisants quels qu'ils soient (bombes aérosols, flacons mèches...) dans l'ensemble des bâtiments municipaux.

z Période

De 2013 à 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Rennes - Co-pilotage service Santé-Environnement, direction des Risques et direction de l'Approvisionnement.

z Rôle de la collectivité

Rôle exemplaire de la collectivité dans ses équipements.

z Budget

Contribution de votre collectivité : temps de travail de 4 agents dans le cadre de séances de travail spécifiques.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

L'ensemble des agents de la ville est concerné par cette action.

z Pour plus d'informations

Pauline MORDELET, Chargée de mission santé environnement (Service Santé Environnement – Direction Santé Publique – Handicap – Ville de Rennes), p.mordelet@ville-rennes.fr